



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

## **BOFIP-RHO-18-0770 du 01/09/2018**

Délégation de signature du 1<sup>er</sup> septembre 2018

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRECTION DE CONTROLE FISCAL NORD

**Direction de contrôle fiscal Nord**

### **RÉSUMÉ**

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal – Direction.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-17-0773 du 01/11/2017

Sophie PAYART de FITZ JAMES, administratrice générale des Finances publiques, chargée de la direction de contrôle fiscal Nord ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. Philippe JAECK, administrateur des Finances publiques, à M. Alain BETOURNE, administrateur des Finances publiques adjoint, à Mme Hélène MARCHAND, administratrice des Finances publiques adjoint, à M. Jérôme PEUDECOEUR, administrateur des Finances publiques adjoint, à M. Alain BEILLAS, administrateur des Finances publiques adjoint, à M. Xavier POLLET, administrateur des Finances publiques adjoint, à Mme Valérie ALAIS, administratrice des Finances publiques adjoint, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, sans limitation de montant ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

3° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Marie PECRO inspecteur divisionnaire des Finances publiques, M. Thierry BOEKTAELS, inspecteur des Finances publiques, à M. Rachid KHACHACH, inspecteur des Finances publiques, à Mme Martine PATTOU, inspectrice des Finances publiques, à M. Olivier REMY, inspecteur des Finances publiques, Mme Dominique MOYNAC, inspectrice des Finances publiques, Mme Angélique LEROY, inspectrice des Finances publiques, à Mme Sylvie TRAPPES, inspectrice des Finances publiques et à Mme Marie-Christine COADER, inspectrice des Finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

**Article 3**

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES  
PUBLIQUES,

SOPHIE PAYART DE FITZ JAMES